

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE Commune d'Alléins		
PLAN LOCAL D'URBANISME		
Planche Générale		Echelle : 1 / 6 000 ème
Limite de zone Espaces Boisés Classés Emplacements Réservés (n° / largeur) Zone non aedificandi Zone non altius tollendi Canaux Secteurs protégés (Article L.151-19 du CU) inconstructible (à l'exception des clôtures sous conditions) – Distance : 8 m Secteurs protégés (Article L.151-19 du CU) inconstructible (à l'exception des clôtures sous conditions) – Distance : 6 m Sites Inscrits Révision du POS / prescription du PLU par Délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2011 Projet de PLU Arrêté par Délibération Du Conseil Municipal du 20 avril 2016 PLU approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2016		
Décembre 2016 sdp.conseils 62, carraire des Rougières basse 13 122 Ventabren		

